

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 09 janvier 2025	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Personne n'est sur les lieux. La Mentore en Assurance de la Qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 janvier 2025

Date

original signé par

Il n'y a personne à la garderie le jour de l'inspection de surveillance.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2025

Date